



**Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités
Canadian Association of Retired Teachers**

Le 16 avril 2024

Le très honorable Justin Trudeau
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6

Objet : Les règles d'accès au Régime canadien de soins dentaires (PCSD) et les conséquences pour les retraités à faible revenu

Monsieur le Premier ministre Trudeau,

Les retraités canadiens sont reconnaissants de l'élargissement du Régime canadien de soins dentaires ; toutefois, nos membres et d'autres retraités sont aux prises avec les règles d'accès actuelles qui causent une confusion regrettable et qui entraînent des conséquences pour ceux qui ont les revenus les plus faibles. J'écris cette lettre au nom des 88 234 membres de l'ACER-CART (L'Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités) au sujet de la récente mise en œuvre d'un programme national de soins dentaires.

Bien que la plupart des enseignants retraités aient accès à un régime de soins dentaires, certains enseignants retraités ayant une très petite pension ont refusé la couverture parce que leur faible revenu de retraite rendait l'inscription au régime de soins dentaires inabordable.

En vertu des règles actuelles, deux personnes dont la situation financière est identique peuvent être traitées de manière inégale. Une personne ayant accès à un plan dentaire peut se voir refuser la couverture alors qu'une autre personne n'ayant pas accès à un plan dentaire sera acceptée, sans raison apparente.

De plus, les personnes qui se sont retirées d'un régime de soins dentaires avant le 11 décembre 2023 peuvent être admissibles, alors que des personnes, tout aussi nécessiteuses, qui n'étaient pas au courant de cette date imposée arbitrairement et rétroactivement ne sont pas admissibles.

Nous demandons que les règles d'accès soient revues. Un critère d'inscription plus approprié, plus transparent et plus défendable serait une acceptation du régime de soins dentaires basée uniquement sur le revenu et la richesse. Les Canadiens ont toujours soutenu les programmes qui subventionnent les personnes à faible revenu. Les critères actuels ne sont pas équitables. Veuillez reconsidérer cet aspect des règles et apporter les changements nécessaires afin de répondre aux besoins de ceux pour qui elles ont été conçues.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,

Bill Berryman
Président ACER-CART